

Parc éolien de l'Orée des bois ou un projet qui se concrétise

Cet hiver, le projet éolien de l'Orée des bois avance d'un pas avec le dépôt du dossier en préfecture pour son instruction. Depuis 2017, la SEML Côte-d'Or Énergies, à qui les deux communes, Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine ont confié le projet de développement, sillonne, étudie, écoute, recherche et analyse avec minutie le territoire afin de déterminer la meilleure implantation, le meilleur matériel, les meilleures mesures de compensation.

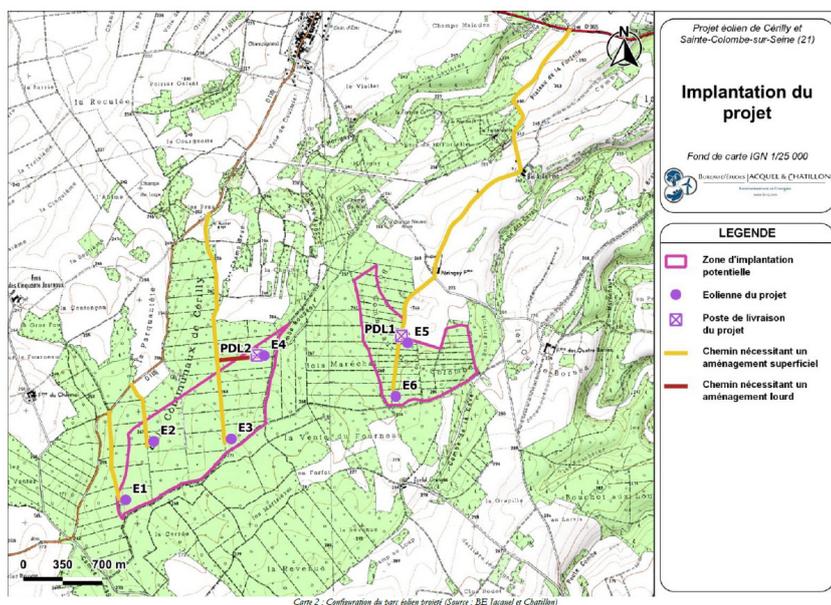
À l'issue des études naturalistes, des analyses patrimoniales et des écoutes acoustiques, trois variantes d'implantation ont été présentées en novembre 2019 lors d'une permanence publique.

Tout début 2020, l'implantation finale a été retenue, suite aux remarques des communes concernées et des habitants. Le reste de l'année a été consacré à la rédaction du dossier qui vient d'être déposé en préfecture.

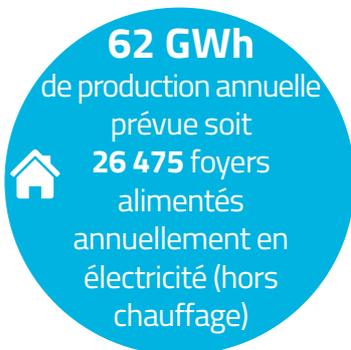
Une implantation cohérente et respectueuse de son environnement

Quatre années d'études, de développement et de concertation ont débouché sur un projet cohérent avec son environnement, respectant la biodiversité et le paysage aux alentours :

- Homogénéité du paysage avec superposition des éoliennes d'un point de vue paysager
- Faible surface à défricher
- Linéaire de raccordement le moins important
- Les éoliennes sont éloignées de plus de 650 mètres des premières fermes isolées, les villages les plus proches se situent eux à environ 2,5 km. Les règlements en la matière sont respectés.



Les chiffres clés du projet



Des retombées locales positives

Grâce à ce projet, les communes de Cérilly et de Sainte-Colombe-sur-Seine apportent leur contribution au développement des énergies renouvelables dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Outre les émissions de CO₂ évitées grâce à la production d'une électricité dite « verte », le projet s'inscrit complètement dans une démarche de développement durable et d'aménagement concerté et raisonné du territoire. Le projet permettra aussi de participer à l'économie locale grâce à la création d'emplois directs (entreprises de travaux, techniciens éoliennes, ...) et indirects (restaurants, hôtels, notaires, ...).

Des mesures compensatoires et d'accompagnement maîtrisées

Si l'implantation choisie est la solution qui permet des impacts moindres sur l'environnement (faune/flore, paysage, acoustique, ...), la SEML Côte-d'Or Énergies a d'ores-et-déjà fait le choix de diminuer encore plus les effets du parc. Notamment, elle prévoit plusieurs mesures d'évitement (pour éviter de « l'impact à la source » dans le choix du site, de l'implantation et du modèle de l'éolienne, ...) et de réduction (pour maîtriser « l'impact » avec le suivi écologique, l'optimisation de la date des travaux, la réduction de l'attractivité des plateformes, le bridage des éoliennes à certaines heures de la journée et de la nuit pour le bien-être de la faune, ...). La SEML mettra en place également des mesures de compensation notamment par la plantation d'arbres.

La totalité des mesures est détaillée dans le dossier qui sera mis à disposition du public sur www.cotedor-energies.fr.

La suite ?

Les différentes phases d'instruction du dossier

